

Règlement du Concours « Une photo + une légende » sur le thème « Dis-moi dix mots semés au loin » - édition 2012-2013

1. Présentation du concours

Le Concours « **Une photo + une légende** » sur le thème « **Dis-moi dix mots semés au loin** », édition 2012-2013, est organisé par les Lectorats de français de l'Université Polytechnique de Bucarest (UPB), de l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest (ASE), de l'Université de Bucarest (UB), de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca, de l'Université de Craiova, de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi, de l'Université Lucian Blaga de Sibiu et de l'Université de l'Ouest de Timisoara avec le soutien de l'Institut français de Roumanie et d'autres partenaires publics et privés.

Les dix mots de l'édition 2012-2013 ont été choisis parmi les mots, tournures ou expressions empruntés à la langue française par d'autres langues. Il s'agit des mots **atelier, bouquet, cachet, coup de foudre, équipe, protéger, savoir-faire, unique, vis-à-vis** et **voilà**.

2. Conditions de participation

Ce concours s'adresse à tout étudiant âgé de 18 à 25 ans régulièrement inscrit dans une université de Roumanie.

3. Délai d'envoi des dossiers de candidature

La date limite de participation est fixée au **2 mars 2013** (date limite de réception des dossiers).

4. Description du concours

Chaque participant doit envoyer aux organisateurs au moins **une photographie** (en noir et blanc ou en couleurs) **et une légende** en français, qui doivent obligatoirement illustrer l'un des dix mots de l'édition 2012-2013 : **atelier, bouquet, cachet, coup de foudre, équipe, protéger, savoir-faire, unique, vis-à-vis** et **voilà**.

Le **nombre maximum de photographies légendées** est fixé à **trois** par candidat.

4.1. Envoi du dossier

Les photos, les légendes et les fiches d'inscription sont à envoyer par mail sous forme de fichiers joints, à l'adresse dixmots@gmail.com ou à l'adresse du Lectorat de français de l'université d'origine du candidat.

Les formats suivants seront utilisés :

- pour les images : format .jpg. Les photographies gagnantes seront imprimées au format 20x30 cm, il est donc préférable de respecter ces proportions.
- pour les textes : format .doc, .rtf ou .odt.

4.2. Fiche d'inscription

Le participant devra joindre à son envoi la fiche d'inscription au concours complétée. Elle comprend obligatoirement les nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse email, numéro de téléphone, université d'origine du candidat, faculté et année d'études, légende de la photographie et informations complémentaires sur la prise de vue.

4.3. Conditions d'envoi de la photographie

Les participants s'engagent à spécifier le lieu précis et la date de la prise de vue ainsi que le modèle d'appareil utilisé. Dans le cas contraire, la candidature ne sera pas prise en compte.

4.4. Conditions de rédaction de la légende

La légende doit être un complément de la photographie et apporter un éclaircissement ou une explication du lien entre le thème du concours, le mot choisi, et l'image.

La forme et le type de texte sont libres (poésie, prose, etc.).

Le texte doit être rédigé en langue française (toutes les variétés du français sont acceptées).
La longueur de la légende ne doit pas dépasser 30 mots.

5. Droits d'auteurs

5.1. Chaque participant s'engage à soumettre au concours des photographies et des textes dont il est auteur et qui n'engagent pas de tiers pour les droits d'auteur. Il dégage les organisateurs de toute responsabilité face à d'éventuels ayant droit.

5.2. Les participants accordent aux organisateurs le droit de publier et de diffuser librement et sans contrepartie les oeuvres qu'ils soumettent au jury du concours et le droit de faire toute correction linguistique utile dans le texte de la légende.

6. Sélection et remise des prix

6.1. Les meilleurs envois seront sélectionnés par un jury désigné par les organisateurs et récompensés par des prix pendant le mois de la francophonie, en mars 2013. Les dates précises et les lieux des remises des prix seront communiqués par mail aux participants.

6.2. Les lauréats ayant bénéficié d'un voyage en France ou dans un pays francophone lors d'une édition précédente de ce concours ne pourront pas en bénéficier à nouveau. Ils peuvent cependant présenter leur candidature au concours et participer à l'exposition.

6.3. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, quel qu'en soit le motif.

7. Force majeure

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de stopper le jeu en cas de force majeure, sans que les concurrents engagés puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

8. Droits à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à les prendre en photographie et en vidéo lors de la remise des prix du concours et à publier ces images.

9. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les participants qui ne respecteraient pas ce règlement seraient immédiatement exclus du concours. En cas de non-respect de l'article 5.1, les organisateurs se réservent également le droit d'exclure les candidats d'autres concours organisés par les Lectorats de français de Roumanie.